



Retrait de permis de conduire

Par **roro**, le **02/10/2008** à **10:55**

Bonjour, je vais actuellement l'objet d'une suspension de permis pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique, je n'ai toujours pas de convocation pour le tribunal, j'ai en ma possession un imprimé de retrait provisoire de 6 mois qui prend fin dans 1 mois et demi.
Est-ce que je peux déjà passer ma visite médicale et à la date buttoire récupérer mon permis sans avoir la décision de justice.

Par **Tisuisse**, le **02/10/2008** à **14:22**

Bien entendu mais sachez que les délais d'obtention du rendez-vous pour la visite médicale sont longs (de 1 à 2 mois minimum) et que les délais pour la remise du rapport médical à la préfecture sont aussi assez longs (encore 1 à 2 mois). Tant que vous n'aurez pas récupéré votre précieux carton rose, ne conduisez surtout pas même si la période de rétention administrative est achevée.